

## Sept ans de prison requis contre la star du raï Cheb Mami

**BOBIGNY (AFP) - Sept ans de prison ont été requis jeudi par le procureur du tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) contre la star franco-algérienne du raï Cheb Mami, 42 ans, accusé de tentative d'avortement forcé de son ex-compagne.**



© AtlasVista

Croquis d'audience représentant Cheb Mami (à droite) pendant le témoignage d'une ancienne compagne, le 2 juillet 2009 à Paris (© AFP - Benoit Peyruca)

Son maintien en détention a également été demandé.

Le procureur Ophélie Champeaux a par ailleurs requis six ans de prison et un mandat de dépôt contre Michel Lecorre (Maurice Lévy, l'ex-manager de Cheb Mami).

Au cours de son réquisitoire, Mme Champeaux a qualifié le chanteur et son ex-impresario de "co-organiseurs" de "violences d'un autre âge".

Ecroué à la prison de la Santé à Paris depuis lundi après deux années de fuite en Algérie, Cheb Mami, Mohamed Khelifati à l'état-civil, encourt dix ans de prison et 150.000 euros d'amende.

Il lui est notamment reproché des "violences" avec des circonstances aggravantes en 2005 à l'encontre d'une photographe de presse de 43 ans avec laquelle il entretenait une liaison.

Durant l'audience de jeudi, Cheb Mami a reconnu sa responsabilité, avouant en sanglots "sa faute grave", mais avait dit avoir été "piégé".

"J'étais dépassé", a-t-il dit en sanglots. "C'est contraire à mes principes, à ma religion. Je n'arrive pas à l'expliquer. J'ai fait une faute, c'est grave, le cauchemar. Je n'étais pas dans la villa mais je savais ce qui se passait", a-t-il déclaré.

"C'était l'idée de Michel" Lecorre, s'est défendu Cheb Mami. "J'ai accepté dans la panique. S'il n'avait pas proposé cette possibilité je n'aurais jamais pensé à ça. Mais je n'ai rien fait pour l'arrêter", a-t-il poursuivi.

Publié le: 02/07/2009 à 19:22:16 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/sept-ans-prison-a169095.html>